

## **DELIBERATION N° 2002/05-04 - ACQUISITION DE TERRAIN**

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, indique à l'Assemblée que la Direction de Gaz de France accepte de céder à la Commune, une parcelle de terrain, située à l'angle de l'avenue du Bon Curé et de l'avenue de Génobois, cadastrée section AM n° 216; d'une superficie de 283 m<sup>2</sup>.

Cet emplacement, désaffecté aujourd'hui, avait été acheté par Gaz de France, pour recevoir l'installation d'un poste de détente sur le feeder gaz. La Ville de Ludres envisage de l'aménager en massif fleuri.

La valeur de ce bien est évaluée à 868,95 euros H.T. (5 700 F).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner son accord pour l'achat d'un terrain sis à Ludres section AM n° 216, d'une superficie de 283 m<sup>2</sup>, au prix estimé par le service des Domaines, soit 868,95 euros (5 700 F).
- d'inscrire cette dépense au budget en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié se rapportant à cette transaction.